Michèle Leclerc-olive IRIS CNRS-EHESS

> Observer les transformations sociétales. Quelques réflexions à partir de l'évolution d'une petite ville africaine

Résumé

Le petit bourg rural malien de Diéma est aujourd'hui au cœur de deux transformations majeures. D'une part, la construction de deux axes routiers internationaux reliant Bamako à Nouakchott et Dakar métamorphose cette modeste localité en carrefour international. D'autre part, la réforme de décentralisation invite les nouvelles communes à gérer les affaires locales. Cette situation singulière offre l'occasion de réfléchir à la nature des outils requis pour suivre et anticiper cette double évolution – urbanisation et décentralisation –, à leur élaboration et à leurs usages pour définir les politiques locales. Comment rendre visibles et lisibles ces changements sociétaux rapides ? Sont ici posées des questions relatives tant aux hypothèses implicites (régularité, continuité, etc.) sur lesquelles reposent les modélisations associées aux fabriques d'indicateurs qu'aux processus d'émergence d'un nouveau regard sur son propre territoire.

Il peut paraître assez incongru de présenter quelques réflexions à partir d'une situation particulière, alors que la plupart des communications de ce colloque sont centrées sur des propositions méthodologiques. Pire sans doute s'il s'agit de réflexions issues de l'observation d'une bourgade africaine! Mon propos, à partir de cette situation concrète, assez singulière, est de proposer d'une part quelques réflexions générales qui portent à la fois sur l'élaboration d'indicateurs (et plus largement d'outils statistiques) et sur leurs usages. Et de proposer d'autre part, une posture intellectuelle qui déroge aux coutumes qui consistent en général à élaborer des ressources analytiques et des outils d'observation dans les sociétés occidentales et à les appliquer ensuite dans les autres sociétés. La démarche proposée – qui met en jeu des perspectives duales – repose sur l'hypothèse que pour éclairer une situation locale, quelle qu'elle soit, on gagne à l'examiner conjointement de son propre point de vue ET d'un point de vue extérieur. Mobiliser un ailleurs pour comprendre un « ici ». Posture qui déroge donc aux deux méthodologies dominantes, qui consistent soit à penser qu'un centre est en mesure de dresser les canons de l'analyse pour toutes ses périphéries (ethnocentrisme), soit à penser que le point de vue du lieu se suffit à lui-même. « The good indicators are those a community chose to report to itself about itself », selon l'expression de Kent F. Portney, cité par Ben Warner au cours de noter colloque. S'il fallait définir un ancrage disciplinaire à partir duquel cette communication est élaborée, il faudrait sans doute se placer quelque part entre l'anthropologie, la philosophie et les mathématiques. C'est donc un point de vue qui ne peut (qui ne veut ?) se prévaloir d'aucune expertise particulière (je ne suis pas économiste) ; le regard d'un profane, ou plutôt celui de l'étranger, de « l'ailleurs dans le dedans » selon l'expression de M. De Certeau. Je pense que la singularité du fragment d'histoire sur lequel s'appui cette réflexion, de manière à première vue paradoxale, diffracte les questions qui se posent chez nous également, mais de manière moins visible.

Quelques indications sur les deux transformations majeures qui affectent la petite ville de Diéma

1) Décentralisation

Le Mali a mis en place une réforme d'envergure en créant sur l'ensemble du territoire plus de 700 communes. Cette réforme, mise en place en 1999, a offert aux populations l'occasion d'expérimenter de nouvelles manières de décider et de gérer des affaires locales :

régies par des règles qui donnent accès à la parole publique à tous (quels que soient le lignage, l'âge, le genre), les manières de fabriquer la décision de ces nouveaux pouvoirs publics locaux dérogent non seulement aux pratiques coutumières des communautés villageoises, mais n'ont pas non plus été expérimentées dans le cadre des relations avec les ONG (où rien ne préparent à la maîtrise d'ouvrage) ou avec l'État tel qu'il fonctionnait jusqu'à l'instauration de la III ème République au début des années quater-vingt-dix. C'est une innovation politique d'envergure, qui a bénéficié d'un vaste soutien de la coopération internationale, permettant ainsi la réalisation de nombreux équipements collectifs attendus des populations. Certes depuis 2002, l'élan du départ s'est un peu essoufflé et les textes législatifs et décrets d'application nécessaires à l'achèvement de la réforme (notamment les transferts de ressources affiliés aux transferts de compétence) sont toujours en attente. Les dispositifs d'appui et les financements extérieurs dans leur forme actuelle se sont également interrompus depuis fin 2007, fragilisant une réforme qui n'a pas eu le temps de se consolider. Mais l'attachement des maliens à cette décentralisation la rend peut-être irréversible, au moins formellement.

2) Urbanisation

Par ailleurs, la crise ivoirienne a accéléré la réalisation de deux grands axes routiers Bamako-Dakar, Bamako-Nouakchott (2006) qui font brutalement de Diéma un carrefour international. Ces potentialités économiques attirent tout à la fois de la main d'œuvre et des opérateurs dynamiques, mais créent aussi des problèmes nouveaux que cette jeune commune n'a pas eu à résoudre jusqu'ici. Comment va évoluer cette localité prise entre des promoteurs de développement urbain et des entreprises politiques parfois peu soucieux du développement local? : Comment les autorités religieuses de cette région interviennent-elles dans ce nouvel espace politique local? Comment cette jeune commune peut-elle faire valoir les projets de développement envisagés par les populations locales alors que des groupes d'intérêts nationaux et internationaux entendent bien obtenir de l'administration centrale les autorisations de préemption sur les parcelles locales?

On a donc simultanément

1) une **accélération** de l'urbanisation, due à l'attractivité économique de ce nouveau carrefour et du trafic routier international pour lequel Diéma constitue l'étape principale.

2) Une « **bifurcation** » socio-politique, si je peux employer le vocabulaire des systèmes dynamiques : la réforme politico-administrative a modifié les manières locales de « fabriquer » le politique, en introduisant les nouvelles instances politiques de base que sont les communes.

Cette situation offre ainsi une sorte de système dual de lunettes grossissantes : film en accéléré d'une urbanisation d'un côté, et visibilité des enjeux politiques dans la mesure où les nouvelles pratiques ne sont pas encore devenues des routines. Elle révèle en particulier l'ensemble des micro-pratiques qui constituent un processus décisionnel qui pour nous sont soustraites à l'observation par le fait même qu'elles nous sont habituelles.

C'est ce que j'ai appelé plus haut « perspectives duales ». Ce qui chez nous n'est plus visible, parce qu'allant de soi et rarement décrit dans le détail par la sociologie – les micro-pratiques qui constituent une procédure « démocratique » –, devient visible pour nous là-bas par un effet de **ralentissement** du fonctionnement des institutions, dans cette situation où on assiste à une phase d'expérimentation de ces manières de fabriquer les décisions légitimes qui rompent avec l'expérience faire jusque là¹. Et ce qui est visible pour nous, les transformations urbaines, (car nous pouvons anticiper l'évolution d'une telle agglomération à partir d'autres cas étudiés, ailleurs

_

¹ Ceci ne veut pas dire que les micro-pratiques initiées dans ce nouveau contexte institutionnel et observables là-bas soient identiques à celles qui prévalent dans une collectivité française.

dans le monde) est à l'inverse opaque pour les responsables locaux car ce qui émerge n'est pas lisible dans les catégories de leur expérience antérieure (bourg rural, activité économique :élevage, agriculture vivrière, contrôle social par des chefferies et des autorités religieuses dont l'ascendant sur les populations n'a fait que croître au cours des vingt dernières années, pas de banque, absence de prêt à intérêt, pas de propriété privée de la terre, etc.) Il y a en quelque sorte un éclairage réciproque.

Si bien que la question, dans ces situations de changement majeur, mais aussi chez nous, n'est pas tant de **constater** ce qui est simplement observable, que de rendre **visible** (voir) **lisible** (qualifier, nommer) et ensuite dans certains cas, de **mesurer**. Il s'agit de changer le regard, notamment dans une situation comme celle de Diéma où le regard (les catégories d'analyse) est jusqu'ici adapté à des réalités rurales et ignore ce que sont des pouvoirs **publics**.

Le problème qui est posé est celui de la **visibilité** et de la **lisibilité** de cette réalité sociale travaillée par ces phénomènes (urbanisation accélérée et réforme socio-politique) pour les responsables locaux et les populations. Pour l'heure, la seule formation d'une vue synthétique (très partielle) de ce territoire est produite administrativement (impôt, taxes, etc.) et de type purement démographique.

Petit rappel : 80 % de la population n'est pas alphabétisée en français (langue administrative) . ce taux diminue un peu au niveau des conseils municipaux +/- 70 %. Mais il convient de ne pas se méprendre sur ce que cerne cet indicateur d'analphabétisme. « Analphabétisme en français » ne veut pas dire « analphabétisme tout court ». De nombreuses personnes sont alphabétisées dans leur langue naturelle, mais on ne dispose que de très peu de données sur cet état de chose. D'autre part, cela ne signifie pas non plus désintérêt pour la chose publique. En revanche, on peut associer à cet « analphabétisme » un certain attachement à des pratiques de contrôle et de confiance qui ne font pas intervenir l'écrit. À la place d'un document contractuel, par exemple, on préférera des délibérations publiques, un système de décaissement des fonds séquentiel après achèvement d'une activité et compte-rendu, plutôt qu'anticipation et programmation de plusieurs opérations en même temps.

Le problème posé dans ce contexte, est celui de l'appui que l'on peut apporter à des décideurs locaux, pour rendre cette situation, éminemment nouvelle à plus d'un titre, visible et lisible. Connaître son territoire, penser des politiques : résoudre des problèmes mais aussi développer la ville, faire de cette agglomération une ville au plein sens du terme. Le bien-être va bien au-delà du développement économique et de la fourniture de services. Sans doute faute-t-il que la ville ellemême dise son histoire, favorise la formation d'un espace public politique, soit belle aussi ...

Je ne m'intéresserai pas cependant ici directement à l'élaboration d'indicateurs ni aux moyens techniques et institutionnels de collecte de l'information (pas de cadastre, pas de services municipaux, etc.). Ce n'est pas sur ce plan-là que je voudrais commenter cette situation exotique, mais plutôt partager quelques réflexions beaucoup plus générales sur l'usage d'indicateurs et les produits statistiques en général, que j'espère utile pour nos propres situations locales.

Un bref état des lieux des données disponibles

Pour accompagner l'urbanisation, les responsables locaux ne disposent que d'un Schéma directeur d'urbanisme, élaboré en 2003 et soumis au conseil municipal début 2004, quelques semaines avant les élections municipales qui désignèrent une nouvelle équipe. Cette validation fut obtenue à l'issue d'une séance de travail « sur plan » qui rassemblait le Bureau d'études missionné par l'État et les élus locaux, peu habitués à se projeter dans l'avenir et à reconnaître leur localité dans des plans d'urbanisme. Soumis ensuite au vote de l'Assemblée Nationale, ce Schéma contraint en principe à présent toute initiative sur le territoire communal².

² La loi prévoit qu'une possible révision peut intervenir en 2009. Il a été prévu de mettre en place un comité de suivi et d'évaluation, mais celui-ci n'a pas vu le jour au moment où cet

Ce schéma est élaboré sur des hypothèses qui ignorent les transformations socio-économiques que cet aménagement routier peut susciter. D'une part, il ne prévaut aucune modification des activités économiques (même pas dans le transport!). D'autre part, il est bâti changement sur la base d'un taux de croissance démographique constant. Entre 1976 et 1987, la population recensée est passée de 2260 à 4005 habitants. En 1998, elle atteint 7007 habitants. Le taux de croissance annuelle sur la première période a été évalué à 5,3 %, sur la seconde période à 5,2 %. Cela conduit à une population estimée de 9028 habitants en 2003, de 9498 habitants en 2004. Si on suit ce document-cadre, la population atteindra 14988 habitants en 2013. Or début 2008, elle était déjà supérieure à 13 000 habitants³. Cette hypothèse de continuité des comportements conduit également à supposer que l'urbanisation n'aura pas d'effet sur le nombre de familles par concession ou sur le nombre de personnes par famille. Aucune estimation de l'immigration que cette urbanisation entraîne n'est introduite dans l'élaboration de ce Schéma directeur. Or quiconque visite Diéma ne peut que se rendre compte qu'au « carrefour », lieu de la croissance économique, certaines activités sont assurées exclusivement par des étrangers à la commune, sinon au pays.

La réforme de décentralisation repose sur des financements attribués par des agences de coopération (UE, BM, coopération bi et multilatérales) qui estiment que « les CT devraient réussir à améliorer les conditions de vie des populations grâce au fait que les organes de direction de ces CT sont élus à la base ». Des études nombreuses sont menées à partir d'indicateurs de pauvreté pour valider cette hypothèse à chaque étape et décider des financements ultérieurs. Un autre cliché accompagne en général la promotion de cette réforme : elle est réputée « rapprocher le pouvoir des populations ».

Un examen rapide des dispositions que cette réforme instaure, montre qu'aucune de ces deux idées n'est fondée. La seconde ne résiste pas longtemps : s'il y a effectivement rapprochement spatial, il n'y a pas rapprochement sur d'autres plans : les règles de fabrication de la décision et la langue administrative des collectivités territoriales ne sont pas celles de l'espace politique local autochtone. De plus, si les acteurs locaux voient dans la décentralisation une autonomisation par rapport à l'État, les infrastructures que la réforme a permis de réaliser, ont été financées par la coopération internationale sur laquelle les habitants ont encore moins de prise. Un bref détour sera par ailleurs utile pour examiner la première hypothèse. Qu'observer en effet pour évaluer les performances des collectivités territoriales ?

- a) La commune doit **administrer**. Pour évaluer ses performances dans ce domaine, on observera comment est tenu l'état-civil, la passation des marchés publics, etc.
- b) La commune doit **gérer** les ressources qui lui sont attribuées pour l'investissement local. Elle construit des écoles, des centres de santé, une mairie, etc. On examinera l'évolution des taux de scolarisation, les campagnes de vaccination, le dosage du béton dans les fondations, etc.
- c) Enfin les nouvelles collectivités territoriales sont censées renforcer la démocratie locale. Elles doivent **gouverner**. On regardera ici le fonctionnement du conseil municipal, les manières d'impliquer les populations aux décisions concernant les affaires de la cité, la réduction des formes d'exclusion (femmes, les cadets sociaux, etc.)

Nos enquêtes montrent que des performances notables sur l'axe des réalisations d'équipements collectifs s'accompagnent très fréquemment de mauvaises performances sur l'axe administratif et

article est écrit, et de toutes façons, la participation de la collectivité territoriale à ce comité n'a pas été envisagée.

³ Estimation établie à partir des données recueillies auprès de la Perception et de la mairie. Elle est inférieure à la population vivant à Diéma, ne serait-ce que parce qu'elle ne tient pas compte des quartiers « spontanés » qui se sont installés « hors » schéma directeur.

démocratique. La première hypothèse sur laquelle repose l'engagement de la coopération internationale n'est pas validée de manière générale.

Il y a donc à mener des analyses fines pour établir comment et dans quelles conditions la décentralisation améliore **durablement** les conditions de vie des populations (durablement étant pris ici en un sens minimal : après le départ des financements extérieurs). Que font les études successives qui prétendent répondre à cette question ?

On dispose de plusieurs documents qu'il ne sera pas possible d'étudier dans le détail ici. Notre attention se portera exclusivement sur le *Profil de pauvreté des Communes du Mali* élaboré par le Ministère du développement Social, de la Solidarité et des personnes âgées, et l'Observatoire du Développement Humain et de la Lutte contre la Pauvreté du PNUD, publié en 2006.

Pour les bailleurs de fonds occidentaux, cette réforme politique est subordonnée, on l'a dit, à un projet d'amélioration des conditions de vie, et non du bien-être des habitants. Mais pour les questions que je voudrais soulever, on pourra sans dommage substituer à l'amélioration des conditions de vie, la notion de développement local ou de réduction de la pauvreté (même si ce n'est évidemment pas la même chose)...

Dans le document que je viens de citer, comme dans ceux qui l'ont précédé, les communes ne constituent qu'un maillage géographique. Elles ne sont pas envisagées comme un territoire au plein sens du terme avec ses institutions, ses acteurs, ses préséances normatives (ses manières de former les décisions et de les mettre en œuvre), son style politique. Et, au nom du sacro-saint principe de réduction des dépenses, cet **observatoire** n'utilise que des données déjà disponibles (nombre de femmes alphabétisées, nombre de puits, accès à l'électricité, etc.) qui sont **localisées** pour chaque commune, afin de doter celles-ci d'un indicateur de pauvreté. Il ne s'agit que d'une déclinaison d'indicateurs nationaux ou internationaux au niveau local. Rien par ailleurs ne vient « mesurer » les performances démocratiques de la commune.

Je voudrais attirer l'attention sur la différence entre des indicateurs **localisés** et des indicateurs **situés**, autrement dit, distinguer deux manières possibles de « territorialiser » des indicateurs.

En effet, les indicateurs que l'on élabore sont toujours relatifs à une perspective, dans le cas examiné ici, cette perspective est celle des bailleurs de fonds, pour lesquels une commune n'est qu'une unité spatiale. Or, les questions que se pose un maire ou un élu d'une collectivité territoriale ne se formulent pas dans les mêmes termes et ne sont pas forcément les mêmes que celles auxquelles doit répondre par exemple le délégué de l'UE qui finance cette réforme de décentralisation. Ce qui rend ces outils nationaux peu utiles pour un décideur local, n'est pas seulement une question de vocabulaire, de familiarité avec un outil technique, c'est plus radicalement la nature même des questions qui y sont documentées.

De plus, par leur logique technique propre, ces indicateurs ne prennent en compte que des variables « sommables » sur chaque unité spatiale ; leur échappent des phénomènes pourtant essentiels dans ces pays comme les moyens de communication (qui lient plusieurs territoires) ainsi que les variables organiques irrémédiablement qualitatives. Par exemple, la qualité (ou le style) de l'espace politique local peut être caractérisée de manière objective, en ce sens que tout le monde y verra la même chose pourvu que l'on attire le regard sur certains phénomènes non remarqués habituellement, mais elle ne pourra pas être quantifiée.

Enfin, on peut se demander dans quelle mesure ces outils d'aide à la décision sont perçus comme des **indicateurs**, comme des tenants-lieux de la réalité et non comme la réalité elle-même. Si on suit les publications successives de cet Observatoire, qui bien sûr ne se contente pas d'observer mais fait des recommandations, on s'aperçoit que l'on perd très vite de vue que l'indicateur pris pour repérer l'évolution de la pauvreté – ici l'accès à l'électricité – devient l'unique politique recommandée pour réduire la pauvreté. On ne peut que s'étonner de la fascination qu'exercent ces données statistiques sur certains acteurs, y compris les experts des organismes internationaux, au point qu'elles puissent se substituer à la réalité. Et, corrélativement, s'inquiéter de l'usage de ces statistiques par des décideurs locaux, des citoyennes ou des citoyens.

Cette remarque nous conduit à l'une des questions récurrentes sur la démocratie, celle de la place respective des experts et des profanes dans la décision politique. Avant d'aborder cette question, qui me paraît un enjeu majeur tant pour ces situations « sahéliennes » que pour les espaces politiques locaux des pays démocratiques occidentaux, je voudrais d'abord attirer l'attention sur un autre problème classique mais parfaitement exemplifié dans le cas de la petite ville de Diéma et lié à cette urbanisation galopante. L'objectif poursuivi dans l'élaboration d'indicateurs est de pouvoir suivre un processus, des évolutions, des changements. **Comment saisir des dynamiques** ? La réponse consiste en général à considérer que l'évolution d'un indicateur exprime valablement l'évolution du phénomène dont il est le tenant-lieu. La trajectoire d'un indicateur serait un indicateur des trajectoires des phénomènes qu'il représente. Mais cette croyance repose sur diverses hypothèses qui ne vont pas de soi.

- 1) Nous sommes confrontés au difficile problème de l'agrégation de trajectoires. Je ne peux entrer ici dans le détail, je rappellerai seulement l'indicateur de précarité calculé par l'INSEE entre 1985 et 1994. En dépit du soin et de l'argent consacrés à son élaboration, son application aux quartiers dits « en difficulté » ne présenta qu'une variation minime entre ces deux dates, alors même que les observateurs de ces quartiers avaient le sentiment d'une nette aggravation des conditions de vie. Une alternative pourrait se trouver dans le calcul de statistiques qui portent sur des entités qui sont elles-mêmes des micro-récits, des fragments de trajectoires⁴.
- 2) Des hypothèses de **régularité** du phénomène étudié. Par exemple dans le cas de la ville de Diéma, le taux de croissance démographique utilisé pour établir le schéma directeur d'urbanisme n'intègre pas (mais peut-il le faire ?) l'accélération de la variation de ce taux.
- Surtout, des hypothèses de continuité⁵: l'irruption d'un phénomène nouveau (ici les deux goudrons, la crise ivoirienne, ou ailleurs l'introduction d'une nouvelle politique par exemple) modifie non seulement l'accélération de la variation de variables mais introduit de nouvelles variables. Le meilleur exemple ici est sans doute les débats de la fin du XIXème autour de la conception du métro de Paris⁶. Les grandes compagnies de chemin de fer, en accord avec l'État, soutenaient que la seule argumentation valable consistait à extrapoler à partir de données statistiques établies dans le contexte donné jusque là, à un autre contexte, postulant ainsi que 1) les gens ne font jamais que reproduire à l'identique des comportements, et 2) qu'ils n'ont que des interactions très faibles avec l'environnement. Ce que dément en général l'observation au lendemain d'une transformation majeure de celui-ci. Comment a argumenté la Municipalité de Paris pour préconiser et réussir à créer le métro tel que nous le connaissons? Non pas en extrapolant à partir des comportements passés des parisiens, mais en allant chercher ailleurs des expériences révélatrices, hors de la sphère locale, soutenant qu'un changement de contexte modifie les comportements. C'est la même posture que j'ai adopté dans cette intervention : aller voir ce que peut nous apprendre une situation non pas semblable mais différente afin de rendre visible ce que la routine rend invisible. Rompre avec l'idée de continuité sous-jacente à de nombreuses argumentations, et rassembler des arguments rendant le pari⁷ légitime : démarche qui renonce à la prévisibilité au profit de la plausibilité.

⁵ Continuité soutenue notamment aussi par des notions comme celle de « référentiel », en usage dans les ocuements programmatiques sur les politiques publiques.

⁷ Toute décision politique n'est pas forcément un pari, mais elle est à coup sûr une expérimentation, des retours en arrière sont parfois possibles.

-

⁴ Voir par exemple, D. Duprez et M. Leclerc-Olive, « Sociabilités et usages du quartier », dans *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, L'Aube 1997.

⁶ A. Cottereau, « Les batailles pour la création du Métro : un choix de mode de vie, un succès pour la démocratie locale », *Revue d'Histoire du XIXème siècle*, n° 29, 2004.

Le recours aux statistiques, fondé sur ces hypothèses de régularité et de continuité, postule un conformisme qui réduit l'action humaine à de simples comportements quotidiens ou à des tendances automatiques. Je cite là H. Arendt.

Ce qui nous renvoie à nouveau à la question politique de l'expertise : « expérimenter » suppose d'associer les citoyens au suivi des effets induits, toujours en partie imprévisibles, des politiques engagées.

Saisir des processus dans leur complexité requiert sans doute des manières de faire, des procédures qui ne se réduisent pas à l'élaboration d'outils techniques et à leur utilisation comme guide de l'action. L'expérimentation politique oblige à poser la question du type d'espace politique (ses préséances normatives) dans lequel ces outils sont utilisés. La technicisation des questions politiques, tend à créer de fait un espace politique par défaut, qui ne s'encombre pas des exigences en temps, en disponibilité et en grande tolérance à l'incertitude, requises par les pratiques participatives qui associent les citoyens à l'identification des questions à documenter, à la formulation des problèmes, aux pratiques d'assemblées. Mais là encore, on ne peut se contenter de la seule catégorie analytique « participatif » : une observation minutieuse, notamment dans la coopération internationale qui a fait parfois de la participation une condition de l'octroi de financements, montre que les pratiques qui s'en réclament peuvent très bien instituer des dispositifs participatifs dont l'efficacité consiste précisément à faire admettre les programmations prévues⁸.

Politique et indicateurs de bien-être

J'en viens donc à la place du politique dans cette réflexion sur l'élaboration et l'usage d'indicateurs « territorialisés ». De la lecture des tableaux d'indicateurs sur « décentralisation et pauvreté », surgit une question importante. La décentralisation (ou plus largement la démocratie locale ou l'espace politique local) ne constitue-t-il que le contexte du phénomène que l'on étudie ou en fait-il partie intégrante ? Le politique est-il le contexte du bien-être ou une dimension de celui-ci ? Cette interrogation a évidemment une traduction technique immédiate dans la composition même des indicateurs : par exemple, des variables (ou des indicateurs) de cet espace politique local apparaissent-elles dans les variables dépendantes ou indépendantes ? Mais surtout elle requiert d'observer finement les pratiques politiques : le concept de démocratie a besoin d'être traduit en traits observables.

Pour un observateur préoccupé par le bien-être des populations, par exemple le bien-être des femmes sahéliennes, la participation politique est-elle une simple option ou une composante fondamentale de celui-ci ? Avoir accès à la parole publique, aux délibérations qui décident des affaires de la cité, est-ce une question secondaire ? On retrouve là deux conceptions différentes de la citoyenneté – la citoyenneté comme protection des biens, de la liberté – et la citoyenneté qui adjoint aux droits précédents, l'accès aux droits politiques⁹. Distinction qui évoque les deux grandes familles de philosophies de la démocratie, l'une centrée sur la notion de société civile et l'autre sur le concept d'espace public¹⁰.

Vaste débat très actuel comme en témoignent les publications récentes d'ouvrages d'analyse politique (Al Gore, La raison assiégée¹¹, W. Lippman le public fantôme¹², Ernesto Lacau, La raison

¹¹ Seuil, 2008.

-

⁸ Voir M. Leclerc-Olive, *Pratiques politiques locales. Concepts et analyse*, à paraître. Voir aussi M. Callon, P. Lascoumes, Y. Barthe, *Pour une démocratie technique. Agir dans un monde incertain*, Seuil, 2001.

⁹ P. Ricœur, *Le Juste*, Éditions Esprit, 1995, p. 39.

¹⁰ Voir M. Leclerc-Olive, *Pratiques politiques locales. Concepts et analyse*, à paraître.

populiste¹³) qui soulèvent tous la question de la **compétence** des citoyens et des **possibilités** offertes pour formuler un avis et débattre, voire délibérer, des affaires de la cité.

Pour conclure ...

Observer la réalité sociale, en particulier lorsque celle-ci emprunte des routes inédites ou lorsque des innovations politiques sont en gestation, ne se réduit pas à faire des constats : il s'agit de rendre visible et lisible des aspects de cette réalité que nos habitudes de pensée, nos routines ne veulent pas voir. Changer le regard et produire du savoir, tout à la fois, non seulement sur le bien-être des populations mais aussi et de manière réflexive, sur les fabriques du politique, sur les manières de décider des affaires communes.

Documenter des questions, encore largement invisibles, peut s'appuyer sur des observations qui, pour ne pas être quantifiables, n'ont sont pas moins objectives.

Surtout, il s'agit de se donner les moyens de ne pas manquer l'émergence de phénomènes nouveaux. L'émergent échappe sans doute à toute approche à l'aide d'indicateurs : ceux-ci ont toujours à voir avec le probable, l'émergence avec le possible, lequel peut être beaucoup plus dramatique que le probable. Se rendre disponible pour l'incertitude, pour l'inouï : Nassim Taleb propose la métaphore du *cygne noir* pour évoquer cet aléatoire sauvage que la crise financière vient d'exemplifier. L'aléatoire n'a pas en effet toujours la docilité d'une loi normale.

Un observatoire du bien-être doit faire une place à l'« autre » de la mesure et du modèle, au récit. L'objectivité ne commence pas avec la quantification. Dans cette longue chaîne qui passe de l'expérience des gens aux indicateurs, la transparence n'est assurée qu'après les premières données chiffrées. En amont, le recueils des données, la compréhension des questions par les gens qui y répondent, mettent en jeu des processus d'une grande complexité. L'ignorer conduit à proposer une fiction dont la fiabilité est celle du maillon le plus faible de cette chaîne.

D'autre part, sans doute faut-il aussi souligner que le bien être n'est pas seulement une catégorie du présent et de présence. La souffrance historique, les blessures non apaisées ne peuvent-elles compromettre le bien-être? Les mémoires des injustices passées, le rapport à la langue officielle, trace de la colonisation, sont autant de dimensions de l'expérience qui ne peuvent être ignorées. Comment mesurer le niveau de bien-être de ces mères de Diéma dont les fils sont partis, « à l'aventure », migrants souvent clandestins qui ont, pour certains, laissé leur vie entre Saint-Louis du Sénégal et l'Espagne pour atteindre cet ailleurs (et son bien-être) perçu comme seul espoir pour tous ces jeunes désireux d'entreprendre

¹³ Seuil, 2008

¹² W. Lippman, dont l'ouvrage vient de paraître aux éditions Demopolis, avec une préface de B. Latour écrit par exemple, p. 143 : « Il faut remettre le public à sa place, d'une part pour qu'il exerce les pouvoirs qui lui reviennent et peut-être surtout pour libérer chacun de nous de ses mugissements et de ses piétinements de troupeau affolé ».